

Lexique

Abonnement : droit d'accès temporaire d'un utilisateur au service fourni par le CASD par le biais d'une SD-Box. L'abonnement permet à l'utilisateur d'accéder à un environnement de travail à distance incluant notamment un espace de stockage pouvant contenir les données et les fichiers de travail de l'utilisateur et un ensemble de logiciels.

Bon de commande : désigne le document, selon le modèle fourni en annexe du contrat de prestation, adressé au financeur pour matérialiser une commande. Ce document détaille les services souhaités par le financeur. Le bon de commande constitue un engagement juridique et financier pour le financeur.

Bon d'hébergement d'un point d'accès : désigne le document permettant d'indiquer l'accord de la personne morale ou physique signataire pour héberger un point d'accès SD-Box. Ce point d'accès peut être financé par elle-même ou une autre personne morale ou physique ayant contracté avec le GENES-CASD.

Conditions générales d'utilisation : désigne le document qui régit les aspects « *Utilisation du service* » signé par chaque utilisateur d'un projet.

Contrat de prestation : désigne le document permettant d'indiquer l'accord de la personne morale ou physique signataire pour financer un ou des accès à des données par le biais du CASD et héberger une ou plusieurs SD-Box.

Export : sortie de données non confidentielles réalisée par le CASD à la demande et sous la responsabilité de l'utilisateur.

Financeur : qualification de la personne morale ou physique, dès lors qu'elle émet ou a émis au moins un bon de commande pour une prestation de service au CASD du Genes. Un financeur peut aussi être hébergeur.

Grille tarifaire : document disponible sur le site du CASD indiquant les tarifs applicables.

Hébergeur : qualification de la personne morale ou physique, dès lors qu'elle émet ou a émis au moins un bon d'hébergement de point d'accès. Un hébergeur peut aussi être financeur.

Import : entrée, par le CASD, de fichiers fournis par l'utilisateur dans son environnement.

Prestations : service ou ensemble des prestations devant être réalisées par le CASD dans le cadre d'un contrat.

Projet : un ensemble d'activités, réalisées dans l'environnement du CASD, par un ou plusieurs utilisateurs, nommément désigné(s), sur l'ensemble des données pour lesquelles il a reçu ou ils ont reçu des habilitations et pour la durée associée à ces habilitations.

Séance d'enrôlement standard : atelier organisé par le CASD à destination des utilisateurs afin de les sensibiliser notamment aux aspects juridiques, informatiques et de sécurité. Ces séances ont lieu dans les locaux du CASD. A la fin de la séance, l'utilisateur reçoit sa carte d'accès. La durée de validité d'une séance d'enrôlement standard est de quatre ans.

Séance d'enrôlement express : pour les utilisateurs ayant suivi une séance d'enrôlement standard depuis moins de 4 ans, séance au cours de laquelle l'utilisateur reçoit directement sa nouvelle carte d'accès.

Utilisateur : personne physique bénéficiant d'un abonnement pris en charge par le financeur et habilitée à accéder aux données. Les utilisateurs s'engagent à respecter les conditions d'utilisation du CASD.